PRÉFET
DU CANTAL
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

Aurillac, le 10 mars 2022

Service de l'Economie Agricole

22, rue du 139ème R.I. - BP 10414
15004 AURILLAC CEDEX

04.63.27.66.00

Dossier n° : AE 22.0083
Demandeur : GAEC DES CRETES
Date d'enregistrement de la demande : 03/02/2022
Date limite de candidature : 02/05/2022

➔ **Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 02/06/22.**

Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
VELZIC	9,35	ROQUESSOLANE Michel	Section A 211,212,216,217,218,232,237, 238,397,
MARMANHAC	1,98	ROQUESSOLANE Michel	Section D 76
SAINT-SIMON	0,36	ROQUESSOLANE Michel	Section AM 42,43

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : http://www.cantal.gouv.fr/ dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière